

Lyon, le 9 février 2018

Page 1 / 2

---

## **Pour le Gouvernement, réformer l'apprentissage c'est « toujours plus de taxes pour les petites entreprises »**

---

**Les discussions engagées entre le Gouvernement et les Régions n'ont pas permis d'aboutir à un projet équilibré. Ce projet de réforme, qui prévoit une hausse de la fiscalité, constitue un grave danger pour la structuration des filières d'apprentissage de nos Régions. Ce projet de réforme complexifie la gestion de l'apprentissage, fragilise les acteurs à l'exception des branches les plus importantes et aggravera la fiscalité de ceux qui contribuent le plus à l'apprentissage.**

De manière très discrète, le Gouvernement envisage en effet d'exercer une pression supplémentaire sur les entreprises. Les entreprises de petites tailles, et notamment les entreprises artisanales, jusqu'alors exonérées, seront assujetties à une nouvelle taxe. Alors que notre pays détient un record européen du poids des charges sur nos entreprises, le Gouvernement envisage de les lester un peu plus, au mépris de leur compétitivité, de leur faculté à investir, d'embaucher. Les TPE, qui représentent l'essentiel de nos entreprises, seront les nouvelles victimes des choix de ce Gouvernement.

En parallèle, loin de tout pragmatisme, le projet de réforme porte une vision centralisée de l'apprentissage en toute méconnaissance de la réalité des territoires. C'est encore une fois une vision parisienne de l'action publique qui est développée en contradiction totale avec trente années d'actions en faveur de la décentralisation. Le projet de réforme, et les alertes des Régions ont été continues sur ce point, favorise **le risque de véritables fractures territoriales** dans l'accès à l'apprentissage entre les zones métropolitaines et non métropolitaines (en zone rurale, en zone de montagne). **Cette réforme condamnera, à terme, les plus petites structures et les plus excentrées, celles dépendantes des branches les moins organisées et les moins dotées.** Projet de réforme qui induit en outre une complexité inédite: Il imposera aux régions de conventionner avec près de 700 branches différentes en responsabilité !

Pour **Laurent WAUQUIEZ**, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, *« ce projet de réforme qui constitue un retour en arrière sur le principe même de **décentralisation** d'une compétence historique des Régions n'est pas acceptable. Là encore, le Gouvernement accentue la pression fiscale sur les plus faibles et met en scène un projet profondément néfaste pour nos territoires ».*



Lyon, le 9 février 2018

Page 2 / 2

Par ailleurs, les dispositions floues sur l'orientation ne régleront pas la hiérarchie des filières de formation néfastes à l'apprentissage. Si l'orientation reste dans le domaine scolaire, elle se fera encore sans les entreprises et en aucun cas sur la compétence des jeunes. On opposera toujours la réussite scolaire aux filières professionnelles.

Dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes, **l'apprentissage et le pré-apprentissage ont été relancés** : après une baisse de 7,7 % sur la période 2012-2015, l'année 2016 a connu une hausse de + 1,4 % et 2017 amplifiera la tendance avec une hausse de près de 3%. L'apprentissage est une compétence structurante des Régions, qui doit être exercée dans un **continuum entre orientation, formation, emploi et développement économique**. La désorganisation engendrée par cette réforme, si elle est conduite à son terme, **imposera à la Région Auvergne-Rhône-Alpes de prendre des positions fortes, en suspendant l'ensemble des investissements en direction des CFA.**

Quant aux annonces « paillettes » du Gouvernement qui prévoit 500€ pour financer le permis de conduire des apprentis, les Régions de France n'ont pas attendu cette réforme pour la mettre en place. Cette annonce ressemble à surtout à un leurre qui permet de camoufler l'essentiel : le danger qui pèse désormais sur l'apprentissage.

Pour **Stéphanie PERNOD BEAUDON**, Vice-présidente déléguée à l'Apprentissage, « *cette réforme qui se voulait être une révolution copernicienne n'est en fait à ce jour qu'un prétexte pour remercier les organisations de leur compréhension inédite sur la loi travail* ».

